Wallonie service public SSRW

!!! IMPORTANT !!!

Contrat de l'assurance hospitalisation 2026 -2029

Chèr.e.s bénéficiaires,

En cette période où le coût de la vie ne cesse d'augmenter, j'aurais aimé venir vers vous avec des nouvelles un peu plus réjouissantes…

Malheureusement, les soins de santé n'étant pas épargnés par toutes les augmentations que nous connaissons, je dois malheureusement vous annoncer une ***augmentation de 13,91% des tarifs de l'assurance soins de santé***.

En effet, comme cela est prévu dans le cahier spécial des charges de l'appel d'offre lancé en 2025 par le Gouvernement wallon et remporté par la compagnie d'assurance Ethias, il est prévu chaque année une révision des prix et celle-ci est calculée via l'indice global de la chambre double et commune.

Dans le courant du mois de décembre, vous allez recevoir votre facture pour 2027. Vu l'augmentation, si vous désirez changer de formule, merci de nous le communiquer le plus rapidement possible et au plus tard pour le 31/12/2026, via le document « ***demande de modification de la police assurance soins de santé*** » repris ci-après.

Pour votre bonne information, **la seule différence** entre la couverture de base et l'étendue, se situe au niveau du remboursement des suppléments tant en matière de frais de séjour que d'honoraires encourus lors d'un séjour en chambre particulière pour convenance personnelle.

Pour rappel, le montant qui vous est facturé par Ethias tient déjà compte de la partie prise en charge par le SSRW.

Bénéficiaires directs (agent.s actif.s et pensionné.s)		**Tarif 2027**	Bénéficiaires indirects (conjoint.e et enfant.s)	
Base	Etendue	Âge	Base	Etendue
0,00€	64,44 €	0 – 19	4,99€	69,43 €
0,00€	175,74 €	20 – 34	12,48€	188,22 €
0,00€	184,83 €	35 – 49	24,96€	209,78 €
0,00€	365,61 €	50 – 64	49,91€	415,56 €
0,00€	786,72 €	65 – 69	174,71€	961,40 €
0,00€	786,76 €	70 et plus	257,89€	1.044,59 €

En ce qui concerne la formule étendue, une intervention financière supplémentaire du SSRW est prévue pour ***les bénéficiaires directs (agents actifs et pensionnés)***, ainsi que pour les enfants de 20 à 25 ans ***toujours à charge et aux études***.

Celle-ci doit être demandée via le ***formulaire d'intervention financière « soins de santé »*** après le paiement de l'entièreté de la prime annuelle 2027.

Catégorie assuré	Intervention du SSRW
Bénéficiaire direct de 0 à 19 ans inclus	12,89€
Bénéficiaire direct de 20 à 34 ans inclus	35,15€
Bénéficiaire direct de 35 à 49 ans inclus	36,97€
Bénéficiaire direct de 50 à 64 ans inclus	73,12€
Bénéficiaire direct de 65 à 69 ans inclus	314,69€
Bénéficiaire direct à partir de 70	314,70€
Bénéficiaire indirect de 20 à 25 ans inclus	90€



Pascal GAIGNAGE
Administrateur délégué
Vice-président

! Ceci n'est pas un document de choix de formule !

Formulaire d'intervention financière « assurance soins de santé »

Identification du ***bénéficiaire direct*** (en majuscule SVP)	
N° de Police individuel	
Nom :	
Prénom :	
Date de naissance :	….. / ….. / …….
Adresse :	…… …… ……
Mail de contact :	
Téléphone :	
N° de compte bancaire :	
Informations relatives à la demande	
Formule étendue bénéficiaire :	Oui - Non
Formule étendue « *enfants* » :	Oui - Non
Nom(s) et prénom(s)	…… ……
Date de la demande :	….. / ….. / …….
Signature :	

Cadre réservé au SSRW		
Fourniture de la preuve de paiement : Oui – Non Remarque(s) : ……		
Fourniture de l'attestation scolaire : Oui – Non Remarque(s) : ……		
Pourcentage du remboursement :	20%	40%
Montant :		
Date de clôture du dossier :	….. / ….. / …….	

IMPORTANT : Si le dossier n'est pas complet, il ne sera pas traité !

Conditions obligatoires pour obtenir le remboursement :

➔ Une seule demande par an. En effet, si vous avez opté pour le fractionnement de la facturation, la demande ne pourra être introduite que lorsque la prime annuelle sera totalement payée.

➔ Fournir la preuve de paiement pour l'année complète en cours ;

➔ Fournir l'attestation de l'année scolaire en cours ***pour les enfants de 20 à 25 ans aux études*** ;

➔ La demande est à adresser par mail à : **ash@ssrw.be**

OU par courrier à : **SSRW 49, Rue DEWEZ à 5000 Namur.**

! A rentrer au plus tard pour le 15 février de l'année suivante !

Demande de modification de la police assurance soins de santé

A renvoyer à l'a.s.b.l.

« Service Social des Services du Gouvernement Wallon » (SSRW)

à l'attention de Monsieur Pascal Gaignage, Vice-Président, Administrateur délégué

49, rue Dewez- 5000 NAMUR OU par mail à : ash@ssrw.be

N° police individuelle :

Je soussigné(e) :

Domicilié(e) :

Téléphone :

Adresse mail :

Demande par la présente au Service social de bien vouloir :

- Affilier ***(#)***
- Résilier ***(#)***
- Changer de formule (cette modification sera applicable au 1er janvier de l'année suivante) ***(#)***

(#) Biffez les mentions inutiles.

Pour le(s) membre(s) de ma famille mentionné(s) ci-dessous :

	Nom	Prénom	Date de naissance	Type de contrat	
				Base	Etendue
Titulaire					
Conjoint					
Enfant					
Enfant					
Enfant					
Enfant					

Facturation	Mensuelle **(#)**	Trimestrielle **(#)**	Semestrielle **(#)**	Annuelle**(#)**
Date d'effet (réservé SSRW) :				

(#) ***Biffer les mentions inutiles***

En cas d'affiliation, indiquez si vous bénéficiez d'une assurance équivalente toujours encours (si oui, veuillez nous transmettre une attestation d'assurance antérieure).

En outre, je déclare sur l'honneur avoir pris connaissance des conditions d'adhésion et m'engage à informer par écrit le **« SSRW »** de toute modification concernant ma situation familiale.

Fait à ……, le ……20….

Signature ……..

Pour toutes questions, les agents du Service Social sont à votre disposition aux numéros de téléphone suivants:

081/250 227 – 081/250 230 – 081/250 233 – 081/250 240 – 081/250 208 / e-mail : ash@ssrw.be

Le Service Social des Services du Gouvernement Wallon traite les données recueillies pour la gestion des dossiers, notamment dans le cadre de l'assurance hospitalisation. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits, reportez-vous à la notice ci-jointe.

Notice d'information quant à la collecte de données personnelles

Les informations recueillies au sein de cette demande de modification sont enregistrées par le Service Social des Services du Gouvernement Wallon pour la gestion des dossiers dans le cadre de l'assurance hospitalisation. Ces informations peuvent également être utilisées pour mettre à jour votre dossier au sein du SSRW.

La base légale des traitements sont l'exercice d'une tâche d'intérêt général ou exercice de l'autorité publique.

Seules les données relatives à l'assurance hospitalisation au sein de la demande de modification seront communiquées à Ethias.

Elles sont conservées tant que la personne est bénéficiaire au sein du Service Social des Services du Gouvernement Wallon et 7 ans après la perte de ce statut.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données via mail à dpo@ssrw.be.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à l'Autorité de Protection des Données.

Consultez le site www.autoriteprotectiondonnees.be pour plus d'informations sur vos droits.